



Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

## COMMUNIQUÉ DE KINSHASA EN CONCLUSION DE L'ATELIER DE FINALISATION DE L'ER-PIN

1. Sous le haut patronage du Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme, Monsieur Bavon N'sa Mputu Elima, avec l'appui financier du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et sur financement de Norad, il s'est tenu du 26 au 28 février 2013 dans la Salle Arche de Kinshasa l'atelier de finalisation de la Note d'Idée du Programme de Réduction des Emissions (ER-PIN) d'un programme REDD+ intégré à grande échelle des districts des Plateau et de Maï-Ndombe (la future province de Maï-Ndombe). Il a réuni différentes parties prenantes : membres du gouvernement central, membres du gouvernement provincial, représentants du secteur privé et de la société civile nationale et internationale.
2. Ayant pour objectif global de finaliser l'ER-PIN en vue de la présenter au Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) l'atelier a connu quelques moments forts notamment la cérémonie d'ouverture avec le mot de bienvenue prononcé par le Directeur national de WWF-RDC, *Monsieur Raymond Lumbuenamo* qui s'était engagé à apporter son soutien en puisant dans le vaste réseau WWF l'expertise nécessaire ou à l'emprunter s'il le faut pour mener à bien cette approche juridictionnelle.
3. Le mot du Gouverneur de la province de Bandundu empêché, lu par le Ministre provincial de l'environnement *Monsieur Louison Ngwo*, a mis l'accent sur l'intérêt que cet atelier suscite et qu'il devrait également solutionner les points de divergences entre les parties prenantes pour aboutir à la mise en œuvre de l'ER-PIN et que cet élan participatif de la Province de Bandundu est un signal fort de son autodétermination quant à l'utilisation et la gestion de ses ressources forestières.
4. Le Ministre de l'Environnement Conservation de la Nature et Tourisme, *Monsieur Bavon N'sa Mputu Elima* dans son allocution d'ouverture de l'atelier a brièvement rappelé les étapes parcourues par le pays dans la mise en œuvre du processus REDD+ en RDC. Il a par la suite démontré l'intérêt du gouvernement central lié au processus REDD+ pour la province de

Bandundu et plus précisément pour les districts de Plateau et de Mai-Ndombe avec les investissements FIP de l'ordre de 13 Millions USD en vue de mettre en place la gouvernance locale des ressources naturelles permettant de concilier le développement local et la réduction des émissions liées à la déforestation et à la dégradation des forêts. Il a également recommandé l'examen du cadre des arrangements contractuels, dans lequel plusieurs partenaires et porteurs de projets, à l'échelle de la future province de Mai-Ndombe, pourraient unifier leurs efforts, tout en désignant un gestionnaire de programme qui aura pour mission, non seulement d'évaluer la performance des différentes activités de terrain des différents porteurs des projets, mais aussi d'assister techniquement les petits porteurs de projets dans la zone du programme.

5. Le second moment est la série des présentations faites par les experts
  1. L'Etat des lieux du processus REDD+ et l'approche juridictionnelle en RDC par *Mr Victor Kabengele* (Coordonnateur de la CN-REDD)
    - Nécessité de travailler avec tous les acteurs de la zone afin de changer, ensemble, la dynamique de DD dans la zone
    - Nombreux acteurs avec des connaissances et capacités différentes mais complémentaires
    - Quels types de partenariats et quels arrangements contractuels et institutionnels
    - Structure d'un système robuste et inclusif mais léger et fonctionnel
    - Quel système d'évaluation? (indicateurs proxy, MRV)
  2. Modalités d'appui du FIP à la finalisation de l'ER-PIN par *Clément Vangu Lutete*, Coordonnateur FIP
    - Axe 1 : Intégration des activités dans la politique de développement de la future province de Mai-Ndombe
    - Axe 2 : Renforcement de la gouvernance forestière et de gestion des terroirs
    - Axe 3 : Appui aux villages pour la réalisation des Plans d'utilisation des terres et des plans d'aménagement des terroirs villageois.
    - Axe 4 : Investissement pour la mise en œuvre des plans d'aménagement des terroirs villageois.
  3. Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) par *Etienne Benoist* de la Banque Mondiale
    - Le fonctionnement et le rôle du FCPF et notamment du FCPF-Fonds Carbone
  4. L'approche juridictionnelle par *Summer Montacute* de VCS
    - Le VCS et l'initiative dite REDD+ juridictionnelle et imbriquée (Jurisdictional and Nested REDD+)
    - Présentation des différents scénarios et approches méthodologiques

5. Aperçu général de l'ER-PIN par *Marie Calmel* d'ONFI
  6. Analyse détaillé et consensus sur les 7 points de l'ER-PIN.
- 
6. Le Programme de Réductions des émissions a aussi un objectif global qui est de gérer de façon durable des écosystèmes forestiers afin de stabiliser le couvert forestier et de réduire les émissions de carbone prenant en compte les besoins socio-économiques des populations locales et autres parties prenantes
  7. Par ailleurs, des principes directeurs doivent être gardés à l'esprit de tous pour l'élaboration du Programme de Réduction des émissions. Ces principes sont les suivants:
    - Suivre les orientations méthodologiques du FCPF
    - Répondre aux aspirations de la RDC en termes de mise en œuvre de la REDD+ à grande échelle pour l'éventuel marché international régulé
    - Respecter les missions et orientations de la stratégie nationale cadre REDD+ et permettre – dans le but de la renforcer - une opérationnalisation anticipé de celle-ci à l'échelle du programme
    - Sur la base d'une analyse historique rigoureuse de la déforestation et dégradation, avec les meilleures méthodes et données disponibles, fournir des opportunités pour limiter la déforestation et la dégradation des forêts, en vue d'atténuer les effets du changement climatique
    - Être ambitieux en matière de réduction de la déforestation afin de garantir la viabilité économique et financière de la REDD+ en RDC et de faire de la REDD+, une option compétitive par rapport à l'utilisation non durable des forêts
    - Proposer des alternatives économiques durables aux communautés locales et autres parties prenantes avec une participation dans les processus de décision et un partage des bénéfices équitables
      - Travailler en garantissant le consentement libre, informé et préalable (CLIP)
      - Clarification foncière et respect des droits de propriété
      - Respect des droits des peuples indigènes
    - Participer au renforcement de la gouvernance forestière et à l'amélioration du climat des affaires pour attirer le secteur privé dans les investissements pour la REDD+
    - Contribuer aux objectifs régionaux et nationaux de protection de la biodiversité et maintenir et/ou améliorer des services écosystémiques
    - Assurer la transparence, la légalité et le renforcement gouvernance locale notamment par l'amélioration du plan d'aménagement des terres
    - Mobiliser des ressources disponibles, adéquates et anticipées
  8. À la suite des discussions après traitement des 7 points de l'ER-PIN, la plénière a pris la décision de former une équipe qui travaillera à la finalisation de la rédaction du document la semaine du 4 au 8 mars 2013. L'objectif est – sur la base des consensus qui se sont dégagés pendant l'atelier -

d'approfondir les points encore en désaccord, afin de trouver un consensus et cela dans le but de finaliser la rédaction de l'ER-PIN pour une soumission du document en mars au gouvernement. Le gouvernement de la RDC, par l'intermédiaire de la CN-REDD se chargera de la soumission au FCPF.

Cette équipe pourra se diviser en sous-groupes pour les discussions sur les thématiques demandant une expertise technique importante.

Un certain nombre de parties prenantes ont d'ores et déjà été identifiées et sont invitées à participer à ce groupe de discussion, sans exclusion des parties prenantes non listées ici mais qui pourraient être pertinentes et vouloir assister aux travaux. Les parties prenantes déjà identifiées sont :

- Le gouvernement provincial
- La DIAF / FAO / JICA
- La CN-REDD
- Le WWF
- Le FIP
- Les représentants du secteur privé :
  - Des concessions forestières
  - Des concessions d'élevage
  - WW ERA
  - Novacel
- La DDD
- REPALEF
- GTCR
- OSFAC

Le travail de l'équipe de travail se fera sous la coordination de l'ONFI qui jouera le rôle du secrétariat et soumettra le document au MECNT.

9. Durant l'atelier, les discussions en plénière ont permis de s'accorder sur un certain nombre de points concernant :
- La délimitation de la zone d'intervention :
    - Extension de la zone aux limites de la future province de Maï Ndombe (district des Plateaux y compris le territoire de Mushie et du Maï Ndombe), soit une superficie totale d'environ 12,5 million d'hectares, dont environ 9,2 million d'hectares de forêt
  - La structure générale de mise en œuvre :
    - L'adoption d'une approche juridictionnelle sans exclusion des projets
    - Le gouvernement de la RDC est le porteur de l'initiative mais la maîtrise d'ouvrage et la coordination pourront être déléguées à une ou des organisation(s) compétente(s), notamment dans le souci d'une opérationnalisation rapide, en respect des principes de transparence et de bonne gouvernance
    - Toutes les parties prenantes sont intégrées dans la stratégie et le processus de décision et travaillent en bonne intelligence et collaboration
  - Le niveau de référence (REL)

- Différentes approches méthodologiques ont été présentées. Cette question sera approfondie la semaine prochaine avec un groupe d'expert technique.
- Le niveau de référence sera élaboré pour le programme dans son ensemble.
- Le MRV :
  - En accord avec le FCPF : les synergies fortes avec le niveau national doivent être maintenues. Dans un principe d'harmonisation des méthodes et de partage de l'information, le programme devra rendre opérationnel - dans une perspective d'efficacité court terme - les outils élaborés au niveau national et cela dans un souci pragmatique de mise en œuvre du programme et de renforcer ces outils.
- L'approche juridictionnelle : Les trois scénarios des Requis du VCS pour le REDD+ juridictionnel et imbriqué (VCS-JNR) ont été présentés. Le scénario 1 correspond à une distribution des crédits carbone directement et uniquement aux projets. Le scénario 2, aussi bien à la juridiction que directement aux projets et le scénario 3 uniquement à la juridiction qui est alors en charge de faire la redistribution aux projets. Le scénario 1 n'est pas jugé pertinent et le scénario 2 a été choisi par le gouvernement de la RDC car il permet une plus grande flexibilité et assure une plus grande attractivité vis-à-vis du secteur privé. Le gouvernement de la RDC demeure le seul propriétaire du Carbone.
- La rétribution à la performance et le partage des bénéfices :
  - Les bénéfices doivent être redistribués à toutes les parties prenantes selon des modalités qui restent à préciser.
  - Les impacts sociaux et environnementaux du programme seront suivis selon une procédure qui reste également à préciser et dans le respect des sauvegardes environnementales et sociales.
- Les budgets et financement :
  - Le budget reste à consolider en accord avec la stratégie d'intervention et conformément aux exigences du FCPF-CF
  - Les parties prenantes font remonter l'information dont ils disposent sur les coûts de mise en œuvre des activités sectorielles et habilitantes, et cela dans le but d'alimenter le budget.

10. Commencé le mardi 26 février 2013, cet atelier a pris fin ce jeudi 28 février sous l'égide du Ministre de l'environnement Conservation de la Nature et Tourisme, *Monsieur Bavon N'sa Mputu* qui a vivement remercié les participants pour le travail abattu et souhaite une bonne continuation à l'équipe de travail mise en place.